

Abus de confiance et police qui refuse de prendre ma plainte

Par True_Jehuty, le 22/09/2007 à 01:42

Bonjour

voilà je vais essayer de vous expliquer mon cas.

il y a environ 2 ans j'ai été victime d'un abus de confiance de la part de deux personnes l'une des deux personnes que j'avais rencontré lors d'un travail d'été et que je considérais comme un ami,

un jour appelé pour me donner rendez-vous pour sortir voir certaines de ces amis et me demander de venir en vélo

après avoir poiroté un certain temps avec ces amis (qui étaient dans le coup)

"ce pseudo ami à qui j'avais prêté mon téléphone c'est éclipse"

et un autre de ces amis me demandant de lui prêter mon vélo pour aller selon c'est dire " au bout de la rue " n'est jamais revenu.

après un moment le Premier ami est revenu sans mon téléphone prétextant l'avoir passé à la personne qui avait le vélo

j'ai attendu jusqu'à vers les 22h sans comprendre (et sûrement sous le choc) que je m'étais fait rouler

je me suis rendu au commissariat où on m'a gentiment répondu qu'il ne pouvait rien faire (dans quel monde on vit ?)

je suis retourné le lendemain dans la cité des deux voleurs pour demander des comptes la personne qui m'avait volé mon vélo à prétexter (et attacher vous bien) que c'était son frère jumeaux à qui j'avais eu à faire (ça était le dé cliqué)

suite à ça la personne (mon pseudo ami) à qui j'avais prêté mon téléphone c'est retrouver en face de la personne à qui il m'avait dit avoir prêté le téléphone, et la surprise ! se n'était pas lui (d'après c'est dire)

je me suis donc rendu avec ma mère au commissariat pour y déposer une plainte et là on m'a répondu je cite

" c'est bien fait pour votre fils il n'a pas su à qui il prète c'est affaire ! " d'un ton violent

donc voilà victime de ce que j'appelle un racket même la police ne veut pas accomplir cette mission, je reconnais la bêtise qui a été la mienne et cherche désespérément une solution pour faire payer c'est individuel.

Ma question est

puis je porté plainte après 2 ans ? sachent que c'est la police qui a refusé de prendre ma plainte ?

quelle sont les risque encouru par c'est personne pour cette abus de confiance / vol / racket

puis je demander le remboursement et des dommage intére ?

Merci d'avoir lu cette histoire sordide et désoler d'avance pour les fautes

Par **Katharina**, le **22/09/2007** à **07:45**

Je ne pense pas dire de bêtise en disant qu'il ne s'agissait pas de racket :

Le racket, c'est ce que le code pénal appelle de l'extorsion, ou vol avec violence. Le racketteur exige de sa victime de l'argent, des objets ou des vêtements en lui faisant très peur. Il peut aussi l'obliger à commettre certains actes. Pour cela, il utilise la force physique, menace ou le chantage. C'est un délit, il est donc puni par la loi.

Art. 312-1 du Code Pénal : « L'extorsion est le fait d'obtenir par violence, menace de violences ou contrainte soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque. L'extorsion est punie de sept ans d'emprisonnement et de 100000 euros d'amende. »

Or en l'espèce tu as délibérément confié ton portable et ton vélo à ces personnes, qui apparemment ne t'ont pas violenté ni menacé de violence ?

Sinon porter plainte deux ans après, à mon avis les voleurs n'ont pas gardé ton portable et ton vélo depuis tout ce temps, j'ai fais des recherches sur internet apparemment la police ne se bouge pas pour les plaintes d'après ce que j'ai lu " au motif futile " (vélo portable ipod et compagnie)

De plus comment pourrais-tu prouver ce qui est arrivé, surtout deux après l'histoire, et si la police a refusé ta plainte pourquoi l'accepterait-elle maintenant ? Si tu étais vraiment motivé à l'époque il aurait fallu à la rigueur tenter un autre commissariat le jour même.

Enfin je dis peut être des bêtises je n'ai pas encore commencé le pénal il vaut mieux voir ce qu'en pensent les autres membres

:wink:

Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **22/09/2007** à **10:59**

Bonjour,

Vu votre version des faits je pense que la réaction de la police a été normale et prévisible, ils n'ont pas de temps à perdre avec les "petites histoires". Bien sûr c'est regrettable d'avoir perdu un téléphone portable et un vélo, mais comme vous semblez les avoir prêté délibérément vous ne pouvez pas porter plainte pour extorsion. De plus vous n'êtes ni le premier, ni le dernier à qui ce genre de choses arrivera.

Je pense qu'avec votre mauvaise expérience vous saurez désormais qu'il faut toujours être relativement modéré en accord de confiance, même avec des gens que vous pensiez être des amis.

Par **True_Jehuty**, le **22/09/2007** à **16:02**

J'ai essayer de porter plaint dans une autre ville (de mon domicile) où on ma dit qu'il faut porté plainte dans la ville en question est que la police étais obliger de prendre ma plainte

pour abus de confiance

et elle s'on étais menacent quand j'ai cherché après mes affaire

pour finir vos répons m'ont vraiment attristée quand au faite que c'est personne peuve voler sans être inquiété

se pays est une honte

il faudrait que je règle cette histoire moi meme.

Par **Morsula**, le **22/09/2007** à **17:26**

Bien que je soutiens l'idée qu'un forum doit rester un espace communautaire attrayant et convivial, laissez-moi vous dire qu'avant de dire que la France est une honte il faudrait peut-être vous remettre en question, notamment au niveau de l'orthographe et de la conjugaison. Je ne peux pas me permettre de vous juger, vous avez peut-être arrêté l'école assez tôt, [b:1dj03nkz]mais cependant maîtriser la langue française c'est l'un des premiers devoirs d'un citoyen[/b:1dj03nkz], à mon sens.

Concernant l'abus de confiance :

« L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende. »

Sauf erreur de ma part :

L'abus de confiance est un délit, la prescription de la peine est de 5 ans, celle de l'action

publique (c'est-à-dire de pouvoir porter plainte) est de 3 ans.

Je crois que pour un vélo et un portable volés il y a deux ans par vos "amis" vous avez assez peu de chance de voir votre plainte aboutir, vous pouvez toujours essayer, mais il fallait insister il y a deux ans, pas aujourd'hui... puis imaginez s'il fallait prendre en compte les plaintes du [i:1dj03nkz]quidam[/i:[i:1dj03nkz] pour chaque portable, vélo, porte-clé, 5 euros, chaussures, brosse à dents, etc. volés On en finirait plus avec les enquêtes et les magistrats ont d'autres affaires à juger que des règlements de comptes entre "amis".

Par **True_Jehuty**, le **22/09/2007** à **21:47**

Concernent les devoirs du bon petit français , je m'en serrai acuté si j'étais tombé sur des professeurs inten soit peu pédagogiques (Bref je suis habitué à se genre de remarques).

Quand je dit que c'est "une honte" je pose le doigt sur le faite que des personne puisse commettre de tells actes sans être inquiétée (police qui fait pas son travail).

En suite la valeurs des objets n'est pas le problème, mais je me refuse de laissé tomber et que c'est personne s'en tire à bon compte, se n'est pas aux victime d'insister pour que l'on prenne une plainte....je comprend pour quoi le sentiment d'impunité et les règlements de compte augmentes...

Par **Morsula**, le **22/09/2007** à **22:02**

:roll:

C'est un peu facile de rejeter la faute sur l'autre... Image not found or type unknown

Vous pouvez toujours déposer un dossier au Ministère de l'Intérieur pour être recruté en tant

qu'adjoin à la sécurité si vous souhaitez faire la loi... enfin la représenter Image not found or type unknown

Blague à part, je suis d'accord qu'il y a des injustices, mais votre plainte risque de ne pas aboutir, cependant vous pouvez toujours essayer, insister, mais il aurait fallu s'y prendre plus tôt, car quel sens de porter plainte contre quelqu'un plusieurs années après les faits ?

Par **True_Jehuty**, le **22/09/2007** à **22:10**

je rejetè la faute sur personne j'ai ma part et eux la leur (mais faudrait avoir vécu ma vie pour comprendre)

et le sens de ma plainte c'est que la police ma littéralement envoyer chier
et que la police de cette ville est déjà connu pour de telles actes.

mais le mal est la est le temps ne l'efface pas je vais y envoyer une lettre au procureur

sinon j'ai vue qu'une brigade avais l'habitude de géré c'est problèmes
la brigade anti criminalité astucieuses

comment les contactés ?

Par **Morsula**, le **22/09/2007** à **22:24**

Pour porter plainte vous avez plusieurs possibilités, vous pouvez rédiger une lettre avec AR que vous envoyez à Monsieur le procureur de la République du Tribunal de grande instance du lieu où l'infraction a été commise ou celui du domicile de l'auteur de l'infraction, si vous le connaissez. Dans la lettre vous devez exposer les faits dont vous avez été victime.

Vous pouvez aussi, comme vous avez essayé de le faire, porter plainte directement au commissariat.

Sachez que s'il existe des délais de prescription c'est justement parce qu'on considère que passé un certain délais le dommage n'est plus, et je suis totalement d'accord, c'est complètement crétin de venir dix ans après porter plainte contre quelqu'un qui vous a piqué un portable (j'exagère un peu, mais c'est ça).

Par **True_Jehuty**, le **23/09/2007** à **00:51**

Bin à moins que la justice autorise le règlement de compte ?

Par **Katharina**, le **23/09/2007** à **09:16**

J'ai trouvé un lien qui peut sans doute t'aider :

<http://www.justice.gouv.fr/index.php?ru ... icle=11183>

D'après ce lien tu peux porter plainte pour vol dans les 3 ans

Il y a aussi un modèle de lettre pour écrire au procureur de la république à la fin du site, ça peut surement t'aider.

Toutefois, vu que c'est de ton plein grès que tu as confié ces objets aux mauvaises personnes je doute que quelque chose soit possible, après tout "c'est toi qui a volontairement donné ces objets, et ils sont je le rappelle de faible valeur (à moins que ce soit un vélo hyper rare) de plus il faut que tu sois sur de pouvoir prouver que ces deux objets t'appartenaient et que tu

n'en avais pas fait don à ces personnes.

Si je ne dis pas de bêtise, je me souviens que lorsque j'ai signé mon contrat pour mon téléphone portable, il était bien stipulé qu'en cas de vol du portable sans coups et blessures attestant d'une agression on n'avait pas le droit de demander l'arrêt de l'abonnement. (Ce qui est dégueulasse certes)

De toute façon :

" Dans tous les cas, c'est le procureur de la République qui va décider de l'opportunité des poursuites. Il pourra classer votre plainte sans suite ou estimer qu'il n'y a pas lieu à poursuites "

Et je ne pense pas que la justice s'attarde sur des vols futiles, à la limite si tu avais assuré ces objets il aurait été intéressant de porter plainte pour une indemnisation par l'assurance, mais à part ça.

Il serait bien qu'une personne ayant fait du droit pénal intervienne dans ce post, j'espère ne pas dire de bêtise
[/b]

Par **Morsula**, le **23/09/2007** à **12:08**

[quote="True_Jehuty":3lxam2ss]Bin à moins que la justice autorise le règlement de compte ?[/quote:3lxam2ss]

Si vous souhaitez tabasser vos anciens amis c'est à votre guise, dans ce cas là je crois que que la justice vous accordera de l'importance (si les coups et blessures sont assez

conséquentes) 

Par **Camille**, le **24/09/2007** à **14:49**

Bjr,

[quote="Morsula":1ub8bj2m]

Si vous souhaitez tabasser vos anciens amis c'est à votre guise[/quote:1ub8bj2m]

Mais pas dans un lieu public fermé !

Et la loi anti-tabac alors ???

8)



Par **Morsula**, le **24/09/2007** à **14:54**

:D

Camille, votre blague va faire un tabac Image not found or type unknown

Par **Stéphanie_C**, le **24/09/2007** à **18:49**

NB : se faire justice soi-même ne résoud rien, et n'est pas un bon exemple citoyen. Il y a eu un loupé de la police, même si ceux-ci ont refusé la plainte pour une raison purement pratique, mais il ne faut pas que cela incite à régler soi-même les problèmes avec des moyens qui ne sont pas plus légaux que ceux qu'on a subi.

Par **True_Jehuty**, le **24/09/2007** à **21:11**

Oué c'est joliment dit mais cela n'empêche Image not found or type unknown :shock:

pas de voir circulé librement cette bande de voleurs Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **24/09/2007** à **21:44**

Bonsoir,

Le problème est que vous cherchez des histoires sur un fait juridique qui date de deux ans. C'est normal d'éprouver du dégoût, mais vous ne pouvez pas mettre en prison quelqu'un juste parce qu'il vous a piqué un portable ou un vélo, ça n'a aucun sens, pas plus que vous ne pouvez vous prendre le droit de régler vous-même l'affaire par la violence, qui est l'expression de la faiblesse d'esprit.

Dans la vie ce qui est juste c'est ce qui est en proportion avec la faute commise et passé un certain temps il est normal qu'un droit s'éteigne, en l'occurrence celui de récupérer la valeur de votre vélo et de votre portable, qui comme un membre l'avait dit n'est sans doute pas assez conséquente pour tenter une action en justice. Je crois qu'il aurait mieux valu pour vous de souscrire une assurance, parce d'une part tout ne peut pas se régler devant la justice, d'une autre part vous étiez propriétaire des choses que vous avez perdu, vous en aviez la garde, mais je ne crois pas - personnellement - qu'on peut estimer que vous aviez été victime d'un abus de confiance GRAVE, sachant que vous n'êtes non plus pas une personne incapable de réfléchir et sans défense.

Si vos voleurs sont de gros voleurs ils se feront forcément attraper. Ca existe les gens qui profitent du système, qui se croient dans leur droit en se moquant des lois, mais un jour

forcément ils se font attraper, les exemples sont nombreux, entre des politiciens poursuivis pour des magouilles diverses, des criminelles qui s'évadent dans la nature pour être retrouvés et remis en prison, puis j'en passe. Il y a franchement des faits et des actes plus graves dans la vie que le vol d'un portable ou d'un vélo.

Par **Camille**, le **25/09/2007** à **17:12**

Bonsoir,

Ben, justement, ça me rappelle qu'un jour ma maîtresse d'école m'avait confisqué un sucre d'orge en classe en me disant qu'elle me le rendrait à la sortie, ce qu'elle n'a jamais fait. C'est pas du vol et de l'abus de confiance, ça ? Voire même "abus de faiblesse" sur personne sans défense, non ?

Et, en plus, "par personne ayant autorité", il me semble.

C'est grave, ça... ça va chercher dans les combien, tout ça ?

J'ai bien envie de porter plainte.

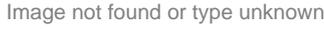
Bon, va falloir s'inquiéter aussi de la prescription, parce que ça fait déjà un certain bail... (j'espère seulement qu'elle n'est pas déjà même morte et enterrée, la pauvre...)

:roll:

Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **25/09/2007** à **21:30**

Oh mon dieu, mon imagination divague, mais la réalité me rappelle en m'indiquant qu'au décès d'une personne sa personnalité juridique cesse. Enfin, j'ai une petite réserve sur le sujet, si on peut prouver que le spiritisme est véridique on pourra inventer le Code du droit spirite et faire des procès aux morts, pour ceux qui voulaient pas s'acquitter de leurs

obligations de leur vivant, ils n'échapperont à la justice 

:arrow:

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **26/09/2007** à **13:20**

Bonjour,

Je vous rappelle néanmoins qu'un de-cujus est censé déposer une déclaration d'impôts, puis payer lesdits impôts, le tout après son décès pour la période courant du 1er janvier au jour de son décès, justement...

Bon, d'accord, c'est généralement les héritiers qui s'en chargent...

Mais, sait-on jamais...

De toute façon, les fantômes, ça n'existe pas. J'habite un château prétendument hanté, j'y habite depuis plus de 350 ans et j'en ai jamais croisé...

:roll:

Image not found or type unknown

Par **True_Jehuty**, le **02/10/2007 à 12:50**

:?

:arrow:

Image not found or type unknown **Merci Camille de faire passer mon histoire en ridicule** Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **02/10/2007 à 18:56**

:idea: :)) :)

C'est pas Camille c'est Morsu qui a commencé !! Image not found or type unknown

Ne le prend pas mal c'était de l'humour, et puis tu dois surement te rendre compte que c'est :shock:

étrange de vouloir faire une action en justice pour un petit vol encore deux ans après Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **02/10/2007 à 19:57**

Petit vol peut-être pas, ça reste un vol mais de toutes manières l'assurance aurait été plus indiquée, parce que franchement se faire piquer ses affaires par des personnes qu'on croit amis c'est assez... enfin, normal qu'ils vous envoient siffler sur la colline quand on leur demande si on peut porter plainte. C'est un droit, mais c'est plus crédible de venir le lendemain porter plainte avec de préférences quelques ecchymoses sur le corps.

Par **Katharina**, le **02/10/2007 à 20:36**

Oui c'est malheureux à dire mais sans les coups et blessures ils en ont plutôt rien à faire

:idea:

Image not found or type unknown

Par **True_Jehuty**, le **03/10/2007** à **21:45**

:))

j'aurai du m'auto tabassé Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **03/10/2007** à **22:02**

:twisted:

Avec votre conjugaison il y a de quoi se jeter sous le metro Image not found or type unknown

[i:356waikb]*Morsu' sort*[i:356waikb]

:D

Bah quoi, ça s'appelle tendre le baton pour se faire battre, non ? Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **03/10/2007** à **23:28**

:))

[quote="True_Jehuty":1ym66jig]j'aurai du m'auto tabassé Image not found or type unknown [/quote:1ym66jig]

:(

Le pire c'est que c'est vrai Image not found or type unknown

Par **True_Jehuty**, le **04/10/2007** à **13:22**

Pfff

:!:

c'est tellement bas que ça ne mérite même pas d'être relever Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **04/10/2007** à **17:43**

Effectivement, mais on apprend en faisant des erreurs aussi, puis comme mon prof d'éco-droit disait en première : [i:1gdqfkss]"un juriste a toujours réponse à tout"[/i:1gdqfkss]. Et lui effectivement il avait réponse à tout, c'est le sens de la répartie, il était très fort à ce jeu, lui.

Par **x-ray**, le **04/10/2007** à **18:49**

Bonsoir,

je vous trouve un peu durs avec True-J. Sur le fond, il a entièrement raison. Vous semblez justifier l'absence de réaction de la police par la valeur des biens extorqués. Il n'y a, en théorie, aucune raison que les choses se passent comme cela.

Chacun a droit à réparation du préjudice qu'il subit, et rien, dans aucun code, ne limite ce droit à un quelconque montant.

Le problème qui se pose aujourd'hui, c'est que True-J vit un fort sentiment d'injustice. Il pense même à se faire justice par la violence. Ainsi, ce cas est typique de ce qui pousse les Français à ne plus croire dans le système.

La police n'a pas fait son boulot. A titre d'exemple, la voiture de mon épouse a été "dépouillée" récemment. Tout ce qui dépassait a été cassé (antenne, pare-chocs, etc...), les pneus ont été dégonflés (ou crevés), etc...Au commissariat, la jeune femme qui m'a reçue a été claire : pas de témoin, pas de preuve, il n'y a rien à faire. je m'en doutais bien. Mais elle a eu la descence de m'inviter à déposer une main courante afin que l'évènement demeure connu du commissariat, en cas d'évènement similaire.

En sortant, je me suis dit que "socialement", mon cas avait été justement traité : le système s'est montré impuissant, mais cette impuissance m'a clairement été exposée, et la main courante me laisse croire qu'un intérêt minimum a été accordé à mon affaire.

Si j'étais True-J, j'écrirai au Procureur de la République, lui expliquant que ma plainte tardive est due à ma honte (le sentiment d'être pigeoné n'est jamais agréable), et à l'attitude initiale des services de police.

La réparation d'un préjudice n'est pas que pécuniaire. Elle a un rôle social qui ne doit pas être nié. Par ailleurs, si l'Etat ne'assure pas ses fonctions, ou ne les assume que si la valeur marchande en jeu le justifie, l'ordre social qu'il garantit n'est plus assuré.

Ca fait un peu père la morale, mais il est important pour des juristes de comprendre que derrière les institutions (au sens du doyen Hauriou), il y a les valeurs d'une société.

Respectueusement.

Par **Morsula**, le **04/10/2007** à **19:17**

Deux ans après les faits c'est quand même tard pour le vol d'un portable et d'un vélo, mais bien sûr personne n'a dit qu'il était impossible de porter plainte et d'écrire directement une

lettre au procureur, mais pour ma part je pense que l'affaire risque d'être classée sans suite, cependant je peux me tromper.

Après quand on lit les témoignages concernant les dépôts de plaintes concernant les vols de portable on se dit que c'est assez désespérant, mais en même temps la procédure pour bloquer un portable en cas de perte n'existe pas pour rien chez les opérateurs téléphoniques.

Un exemple :

[url=http://www.have-a-look.fr/blog/index.php/2006/11/27/71-porter-plainte-pour-le-vol-d-un-telephone-portable-mais-pour-quoi-faire:1ro5lptq]Cliquez sur le lien[/url:1ro5lptq][url]

Par **x-ray**, le **04/10/2007** à **19:29**

Je suis bien d'accord avec vous Morsula. Sur toute la ligne. Je pense qu'il y a très peu de chance que cela aboutisse, bien sûr.

Mais je voulais simplement préciser que ce n'est pas normal. Le droit, c'est bien, mais si cela reste un ensemble de vœux pieux, tout s'écroule. C'est ce que vivent probablement ceux qui sont l'objets d'injustices lourdes.

Mon vélo et mon portables étant les deux prunelles de mes yeux, je ne pouvais rester

insensible à une telle injustice 

Par **Morsula**, le **04/10/2007** à **19:48**

Il y a des progrès à faire incontestablement, et malheureusement pas qu'en droit. Balavoine a eu une phrase formidable à ce que j'ai lu : [i:lgb6iz8o]"Le monde reste à faire, et ça sera bien plus difficile que s'il était à refaire"[/i:lgb6iz8o].

Par **amphi-bien**, le **05/10/2007** à **15:25**

morsula a écrit :

[quote:2fjrojw1]Vu votre version des faits je pense que la réaction de la police a été normale et prévisible, ils n'ont pas de temps à perdre avec les "petites histoires".

Je pense qu'avec votre mauvaise expérience vous saurez désormais qu'il faut toujours être relativement modéré en accord de confiance, même avec des gens que vous pensiez être des amis.

[/quote:2fjrojw1]

la police est tenu de prendre tes plaintes.

A défaut, tu peux toujours faire une plainte avec constitution de partie civile directement auprès du parquet.

Sinon les leçons de morale à deux balles on peut peut être s'en dispenser(ya déjà les films américains pour ça)

Par **x-ray**, le **05/10/2007** à **17:48**

Je dois prendre ça pour moi ?

Par **Morsula**, le **05/10/2007** à **18:59**

Ce n'est pas une leçon à deux balles, mais se faire piquer son portable et son vélo sans violence par des [i:qxswswuu]amis[i:qxswswuu] et revenir deux ans passés après les faits, il faut le faire quand même. Moi je suis fonctionnaire de la police je vous répond "Ce n'est pas vraiment de chance pour vous. Au revoir.", après je ne prend absolument pas mon caractère ou mes pensées en référence, mais il faut faire la part des choses dans la vie et faire sa démarche dans le temps.

Par **x-ray**, le **05/10/2007** à **19:53**

A nouveau, je suis d'accord.

Mais ce qui me gêne, ce n'est pas True-J qui foire sa plainte et se réveille deux ans plus tard. C'est que les fonctionnaires de police ont refusé deux fois de prendre sa plainte il y a deux ans...

Par ailleurs, j'apprécie peu le ton utilisé par amphi-bien dans son post....et je pèse mes mots.

Je n'en dis pas plus.

A+

Par **Morsula**, le **05/10/2007** à **20:17**

On va quand même pas se taper dessus, pour des juristes (ou futur juriste, dans le meilleur des cas, je parle pour moi) ?

Je pense que la réponse a donc été faite : les policiers ayants refusés de prendre la plainte alors que rien ne semble justifier ce droit à un citoyen, il est possible d'écrire directement au

procureur de la République, qui décidera ou non d'une suite à la plainte.

Pour éviter que le sujet parte en sucette je propose aux modérateurs de le bloquer, s'ils estiment que True-J a sa réponse, car je crois qu'on est pas très bien parti pour s'entendre .foii.

sur le sujet Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **05/10/2007** à **20:24**

Le sujet ne partira pas en sucette. Pas d'inquiétude, même si je suis un ex-juriste...

J'ai dit ce que j'avais à dire, et je m'en retourne regarder les photos ésotériques de mon contradicteur.

J'en reste là sur True-J, à qui je souhaite d'avoir un beau vélo et de bien en prendre soin...Je ne poste plus sur le sujet.

Amicalement

Par **Morsula**, le **05/10/2007** à **20:31**

Je crois qu'amphi-bien s'adressait à moi quand il parlait de leçons de morale.

Par **mathou**, le **05/10/2007** à **21:01**

Modération ON.

True_Jehuty, je comprends que tu sois furieux d'avoir été dépossédé de tes biens, ce n'est jamais agréable.

Que les policiers n'aient pas pris ta plainte n'est pas normal, et les participants à la discussion ont expliqué pourquoi ça pouvait arriver, notamment au regard de la modicité des sommes en jeu.

Mais le droit n'existe pas pour faire joli et réclamer qu'on nous obtienne tout ce qu'on demande. Il faut mettre en oeuvre ses propres droits en étant diligent : tu aurais dû insister et porter plainte à l'époque, car deux ans après l'infraction, c'est un peu tard, mais tu n'avais personne pour te le conseiller. Tu peux encore porter plainte si tu veux que les coupables soient punis mais tu auras des problèmes pour prouver ce que tu allègues, et la tâche des policiers ne sera pas facilitée avec le temps écoulé. C'est aussi le rôle du juriste de dire clairement quand une action a peu de chances d'aboutir. A toi de voir.

Maintenant, s'il t'arrive quelque chose à l'avenir, tu peux venir demander des conseils sur le

forum immédiatement et nous essaierons de t'en donner

:)

Image not found or type unknown

Je ne ferme pas le sujet, vous savez tous vous exprimer avec politesse. Je demande juste un ^{wink.}

peu de tact à amphi-bien Image not found or type unknown

Modération OFF.

Par **amphi-bien**, le **06/10/2007** à **00:20**

pas de problème mathou,
mais ça n'avait rien de méchant ;

Par **question**, le **17/06/2012** à **04:33**

Bonjour je comprends ton problème mais au bout de deux ans et vu la somme j'ai bien peur que la Police classe l'affaire...
On vis dans un monde pourri !!

Voici mon problème

Bonjour et merci d'avance pour votre attention et vos réponses
Je m'excuse d'avance pour la longueur de ce qui va suivre et des fautes d'orthographe mais il est 4h du math et je vois plus très clair....mais j'ai besoin de tout "lâcher" parce que je suis comme une bouilloire qui siffle avant d'exploser

Je vous fais un résumé pour les plus courageux (euses) vous trouvez le détail en dessous

Résumé :Les circonstances de l'abus de confiance, l'escroquerie dont je suis victime, à savoir l'envoi de 8900€ à un ami pour une plus-value conjointe sur une voiture et celui-ci me fait croire que l'assurance n'a pas remboursé car elle suspectait une fraude or il a bien été remboursé pour le vol de ce véhicule. (17796€ par la MACIF).

J'ai choisi le dépôt de plainte par la voie postal sous les conseils d'une assistante juridique rue Marquillies à Lille afin d'expliquer en détail cet abus de confiance dont je suis victime et apportez une grande partie des documents preuves de ma bonne foi (relevé de compte, dépôt de plainte, main courante...).

MERCI !

Détail :En mars 2008, à Lille j'ai viré 8900€ à un ami à Lille(somme reçue suite au décès de mon grand-père) en vue d'acheter ensemble une Audi A3(lui mettant 10.000€) et de revendre

avec une plus-value, j'avais déjà effectué une opération similaire 6 mois avant (Mercedes j'ai viré l'argent jamais vu la voiture mais il m'a remboursé avec en + 800€ 2 mois plus tard), je le connaissais depuis 6 ans et avais toute confiance en lui car c'était pour moi un véritable ami et nous voulions investir ensemble, la 1ère fois j'ai fait une reconnaissance de dette mais pas la deuxième cf distance et occasion intéressante selon lui on devait la faire plus tard, j'ai toutefois mis en libellé du virement "près pour deux mois», en résumé extrême c'est lui qui devait s'occuper de tout acheter l'Audi 19000€ et à la revente je touchais 1000€ (lui 2 à 3000€), la voiture ne se vendait pas mais il m'a dit que cela allait arriver et qu'il voulait un bon prix, en septembre 2008 il m'annonce que l'Audi a3 est volée, il me dit qu'il va s'occuper de tout, qu'il a une bonne assurance (Macif)

Mais les choses se compliquent car dans le mois suivant le vol, la Police aurait retrouvé une Audi a3 épave dans un lac et selon assurance ce serait la nôtre (même couleur, moteur...mais n° de châssis gratté) aussi ceux-ci veulent nous la rendre, je dis je veux voir les photos, plus m'en occuper cf payer avocat, il me dit "non je me sens coupable, je vais m'en occuper mon père a un bon avocat."

Je lui dis que je ne comprends pas pourquoi l'assurance ne rembourse pas, il me dit qu'il a signé dans le contrat que si la voiture est retrouvée dans l'état dans le mois suivant le vol il la récupère dans l'état, je doute et me renseigne sur internet, cette clause existe bel et bien, je lui fais à nouveau confiance, il me dit que cela va prendre beaucoup de temps car il va faire une demande d'expertise (comme pour l'héritage cela prend bcp de temps) je le crois, il me dit qu'il veut s'occuper de tout et que je n'ai pas à payer pour sa bêtise qu'il aurait du la mettre au garage (volée sur plateau) à Lille

Je vis ma vie (travail 45h semaine, ss voiture ss machine ds chambre étudiante de 12m carré donc peu de tps dispo) il vie la sienne il est sur Maubeuge, je ne suis pas véhiculé et l'on se voit facilement tous les 15 jours quand il vient sur Lille le samedi avec un autre "meilleur ami «Khalid (shisha ou boîte de nuit ou reso) mais dès que je lui parle de cela par téléphone il me dit "je n'ai pas le temps, ma Mère est malade, j'ai les soldes etc..."en face à face le samedi il me dit "pas devant khalid (l'autre ami) je veux pas qu'il soit au courant il serais jaloux cf argent", je ne comprends pas son raisonnement mai comme il s'occupe de payer l'avocat, qu'il me le demande pour préserver cette amitié, j'accepte de ne pas parler de cela à mon autre ami, le temps passe et je le relance régulièrement par mes appels etc lors de nos conversations il me sort souvent la même phrase, "sois patient cela prend du temps", mais je ne vois toujours pas le dossier de l'assurance que je lui demande.

Un jour alors que nous sommes seuls au Quick de Roubaix (Monsieur étant musulman pratiquant selon ses dires...)il m'annonce que l'assurance refuse de rembourser car elle suspecte une fraude car il n'a pas remis le double des clefs et que l'expertise dit que la probabilité pour que cela soit notre voiture est très importante, je pète un câble lui dit que cela n'est pas possible qu'il doit me rembourser (car lors du virement je lui ai dit je te tiens pour responsable si il arrive quoi que ce soit il m'avait dit oui quoi que ce soit je te rembourserais au minimum ton investissement) Azzedine me dit que je suis un ingrat, que c'est lui qui à tout fait, achat du véhicule à Marseille, dépôt de plainte, assurance, interrogatoire au poste de police, avocat etc....

Il me dit que lui à perdu plus que moi dans cette affaire et que je suis un égoïste que les

assurances sont des voleurs qu'il est arabe et que c'est pour cela qu'il le suspecte, il me dit que on va se "refaire " avec d'autres business ex voiture,, ou marché ou braderie etc je dis non je veux mon argent or de question de lâcher l'affaire mon grand-père l'avais garder pour mes études à moi et mon frère

Il me dit ok je vais faire appel pour faire une contre-expertise puis il joue l'ami sincère tu es comme un frère pour moi on va pas s'embrouiller pour cela etc... etc...je marche...

15 jours plus tard on en reparle il me dit qu'il a téléphoner à son avocat (pareil il veut pas m'embêter avec cela) et que cela va prendre encore bcp de temps

Je vous résume la suite appel sortie sms il esquive me dit qu'il préfère ne plus en parler par tél ni sms car sa future femme ne doit pas être au courant cf elle croyait que c'était sa voiture et il lui à dit qu'il la vendu mais à fait un crédit pour payer mariage etc puis finalement il me dit que la contre-expertise na rien donné rebelote je lui dis je veux revoir l'argent donne-moi au moins le dossier je vais relancer seul

Il me manipule avec la culpabilisation "ta rien fais c'est moi qui ai tout fait ma mère à le cancer j'ai les soldes a préparer (travail à célio) j'enverrais quand j'aurais le temps)

Je dors très mal la nuit car mon instinct me dit qu'il y a des truc qui ne sont pas "carrés" comme pour l'épave ou le fait qu'il ne veut pas que sa femme soit au courant et surtout CE DOSSIER QUE JE N AI JAMAIS VU

J'en parle à un assureur qui me dit il vous ment exiger le double dossier ce que je fais de façon continue il est sur la défensive je comprends qu'il me ment mais je n'ose pas lui dire

En janvier 2011 , j'appelle la Macif leur explique que je souhaiterais savoir si il à toucher on me dit il n'y a pas deux Azzedine Ka**** né le 10/*** qui ont touché 179996€ en 2008

J'ÉTAIS TELLEMENT BOUSCULE QUE JE LEUR AI DEMANDE DE VÉRIFIER JE TREMBLAIS TELLEMENT J'ÉTAIS DÉBOUSSOLE COMME POIGNARDER DANS LE DOS ET TOUS MES DOUTES SE SONT RÉVÉLÉS PLUS CLAIRS

Son style de vie qui ne correspondait pas a ses dires (Mercedes alors qu il me dit ne pas avoir a d'argent et que c était avec crédit qu'il l'avait acheté, le dossier que je n'avais jamais vu, le fait qu'il me disait oublie le passé va de l'avant...)

Je voulais voir que en***lé il était

Je lui ai envoyé des SM + appels insistants pour avoir le double du dossier disant que j'avais trouvé un assureur d'accord de nous aider gratuitement

Il a encore voulu gagner du temps "mon avocat est en vacances" la secrétaire est malade" "il ne retrouve plus le dossier..." puis "la Macif ne garde qu'un an et je n'ai pas le double là c'était trop !!!!

Je lui ai dis que je savais tout que je voulais être remboursé sous 30 jours sinon je portais plainte, j'ai reprise la ligne chez sfr qu'il utilisait à mon nom (car il m'avait dit être fiché préventel) il à d'abord dit que j'étais fou m'a dit comment tu oses dire une chose pareil puis après quelques jours il s'est fait passé pour moi à sfr et à dé numéroté ma ligne et

commander deux portables

Je lui ai geuler dessus menacer indirectement et dit tu me rembourseras sous 30 jours sinon je porte plainte j'avais les preuves par sms (Il me disait "j'ai perdu 14.000€ dans cette histoire toi t'a perdu que 9000€ t'e un ingrat etc")

Et au final m'a dit qu'il ne me rembourserait rien que je n'avais aucune preuve, que mes proches me prennent pour un fou, et qu'il avait fait une main courante, SALE FILS DE PU** !!! Il refuse de me parler et si j'appelle menace de porter plainte pour harcèlement

C'est le bourreau qui se pose en victime

J' ai été voir une avocate encore plus voleuse que lui 450€ pour une mise en demeure qu'elle n'a même pas envoyé j'ai filé 250€ et dit je ne vous payerais rien de plus, j'ai été voir une avocate gratuite qui renseigne elle me dit votre dossier tiens la route, envoyer un courrier avec preuve du virement des sms au Procureur cela va être long mais votre adversaire n'a aucune preuve ni justificatif de paiement, et les sms l'accablent car ils prouvent clairement l'abus de confiance.

J' ai écrit au procureur en avril/2011 par recommandé, puis un 2ème puis interrogé par la Police au 23/11/2012 1h à la Police de Mons en Baroeul 59370 puis reparti sur Louvroil (ou il habite) pour qu'il soit interrogé puis reparti selon dires du Policier de Louvroil pour me faire lecture

Et à ce jour en juin 2012 soit 1 an et 2 mois après mon 1er recommandé rien de concret, j'ai encore renvoyé un courrier au Procureur mais aucune réponse ils n'ont même pas regardé les sms !!! On dirait que la Police ne fait rien Et Dieu sait qu'ils ont du boulot et que je respecte leur travail mais il ne s'agit pas d'un vol de téléphone à l'air il m'a volé 9000€ et trois ans de ma vie !!!).

J'ai la preuve du virement, des sms « accablants », je suis sûr qu'il a escroqué l'assurance Macif mais ne peut le prouver cf ce qu'il m'a dit et la date de déclaration du vol ne correspondait pas

JE SUIS ECOEURÉ PAR CE SYSTEME ET VOUS IMAGINER CE QU IL PASSE DANS LA TÊTE D'UN HOMME TRAHI PAR UN AMI ET PAR LE SYSTEME JUDICIAIRE QUE FAIRE ?????!!!! SI QUELQU UN A UNE IDEE JE LE REMERCIE D'AVANCE JE PRECISE QUE JE SOUHAITE PAS PASSER PAR UN AVOCAT RAISON FINANCIERE ET DE COUPLE CAR MA FEMME ME DIT QUE CELA NE SERVIRA A RIEN D TOUTE FACON

MERCI !!!!!

Par **Camille**, le **18/06/2012** à **16:41**

Bonjour,

Après une première lecture (assez fastidieuse), je dirais à première vue,...

[citation]Je m'excuse d'avance pour la longueur de ce qui va suivre et des fautes d'orthographe mais il est 4h du math et je vois plus très clair...[/citation]

qu'il aurait mieux valu d'attendre le lendemain, après une bonne nuit, pour y voir un peu plus clair...

[citation]mais j'ai besoin de tout "lâcher" parce que je suis comme une bouilloire qui siffle avant d'exploser

[/citation]

Oui, mais pourquoi spécialement le 17/06/2012 à 04:33, alors que votre histoire dure depuis quelque chose comme quatre ans ?

[citation]VOUS IMAGINER CE QU IL PASSE DANS LA TETE D'UN HOMME TRAHI PAR UN AMI ET PAR LE SYSTEME JUDICIAIRE

QUE FAIRE ?????!!!! SI QUELQU UN A UNE IDEE JE LE REMERCIE D'AVANCE[/citation]

Ben déjà, peut-être revoir votre notion du terme "ami", qu'un certain réseau galvaude au point qu'on devrait avoir le droit de porter plainte aussi contre ce "fameux" réseau, mais ça, je suppose que vous vous en êtes déjà rendu compte...

[citation]

Bonjour je comprends ton problème mais au bout de deux ans et vu la somme j'ai bien peur que la Police classe l'affaire... [/citation]

Et, enfin, plutôt que d'exhumer une file elle-même vieille de cinq ans, vous auriez mieux fait de créer une "file à vous", votre cas n'ayant pas grand-chose à voir avec celui de l'initiateur de cette file.

Accessoirement...

[citation]sms « accablants »[/citation]

Quel genre de SMS ? Rédigés dans quelle langue ? Sur quel support ? "Constatés" par qui ?

[citation]j'ai toutefois mis en libellé du virement "près pour deux mois"[/citation]

Ecrit exactement comme ça ?

Faites une petite recherche sur ce même forum, le sujet a été abordé encore assez récemment.

Mais votre...

[citation]avocate encore plus voleuse[/citation]

ou votre...

[citation]avocate gratuite qui renseigne[/citation]

soit l'une soit l'autre, ne vous ont pas dit que ça n'avait aucune valeur ?

[smile17]

Par question, le 21/06/2012 à 19:46

Bonjour Camille et merci pour votre réponse, oui il aurait mieux valu écrire "éveillé" lol
Je vais vous répondre point par point.

"pourquoi spécialement le 17/06/2012 à 04:33, alors que votre histoire dure depuis quelque chose comme quatre ans ? "

Tout simplement parce que la souffrance de la personne qui à écrit le sujet sur lequel j'ai répondu (longuement je l'avoue) m'a touché et a fait remonté à la surface ce que je vis depuis un an et non pas 4 car ce n'est que depuis le 19/01/2012 que j'ai vraiment compris qu'il m'escroquait sinon cela n'aurait pas été un abus de confiance...

Je suis désolé si je ne me suis pas conformé aux règles, je ne connaissais par ce forum avant le 17/06, mon cas n'a pas grand chose avoir avec l'émetteur du topic à part le fait que l'on à tous les deux été escroqué et non aidé par les forces de l'ordre et comme vous je participe avec mes impôts à payer leur salaires...

"sms accablants" J'ai des sms dans plusieurs discussions structurées ou mon adversaire me dit clairement avoir perdu de l'argent avec cette affaire (14.000€ exactement), ou il parle de l'assurance qui n'a pas historique en agence quand je lui demande le double du dossier de refus de prise en charge, il cite le style de voiture, il me dit que l'avocat est en vacance, que la secrétaire est malade, que j'ai perdu 9000€ et lui 14.000€ etc...

"j'ai toutefois mis en libellé du virement "près pour deux mois»" oui mot pour mot.

La première avocate gratuite (aide aux victimes d'escroquerie) m'a dit d'écrire au Procureur ce que j'ai fait et je me suis ensuite rapproché d'une avocate "payante" que je qualifie de voleuse car elle a voulu me facturer 450€ pour une mise en demeure "non envoyée" adressée à mon adversaire, j'ai d'ailleurs appris qu'un de mes proches avait affaire à elle même résultat comme dans toute profession il y a des bons et des mauvais.

Concernant les sms les deux avocates m'ont bien précisé que cela avait fait jurisprudence et que cela appuierai mon dossier mon adversaire n'ayant aucun justificatif cela devrait bien se passer, la deuxième m'a néanmoins informé que cela ne fonctionne qu'au pénal et que la difficulté est de savoir si cela était du pénal ou du civil.

Je ne sais pas si c'est la Justice qui est longue ou si il faut à tout pris être assisté d'un avocat en France pour défendre ses droits mais en tout cas cela est long et pèse de tout son poids dans nos vies...

"De bien mal acquis courte joie"

Par **Camille**, le **22/06/2012** à **10:17**

Bonjour,

[citation]Concernant les sms les deux avocates m'ont bien précisé que [s]cela avait fait jurisprudence[/s] et que cela appuierai mon dossier mon adversaire n'ayant aucun justificatif cela devrait bien se passer[/citation]

Je serais curieux de les lire, ces jurisprudences...

[smile4]

[citation]la deuxième m'a néanmoins informé que cela ne fonctionne qu'au pénal[/citation]

Voilà. Et encore !

[citation]et que la difficulté est de savoir si cela était du pénal ou du civil.[/citation]

Ici, pour moi, ce serait clairement du pénal. Mais... les SMS marchent surtout quand ils ne font que confirmer d'autres faits ou présomptions et quand ils ont été relevés par des forces de police dans le cadre d'une investigation policière (enquête de police).

Ou au moins (notamment au civil), pour que des SMS aient quelque chance de pouvoir être pris en compte, à condition qu'ils soient clairement lisibles par un juge (et donc PAS en langage SMS, d'où ma question ci-dessus), encore faut-il les faire constater par un huissier dans un constat formel, ce qui n'est pas gratuit, et non pas les relever seulement de ses propres mains...

Et, d'après ce que vous dites, votre interlocuteur n'y écrit pas clairement qu'il reconnaît bien que vous lui avez [s]prêté[/s] cet argent, mais seulement que vous avez "investi" dans cette

opération, au même titre que lui.

Quant à...

[citation]"j'ai toutefois mis en libellé du virement "près pour deux mois»" oui [s]mot pour mot[/s]. [/citation]

Avec, en plus, "près" au lieu de "prêt", aucune valeur dans un tribunal. Là, c'est pour le coup qu'il en a, de la jurisprudence.

[citation]une avocate "payante" que je qualifie de voleuse car elle a voulu me facturer 450€ pour une mise en demeure "non envoyée" adressée à mon adversaire, j'ai d'ailleurs appris qu'un de mes proches avait affaire à elle même résultat comme dans toute profession il y a des bons et des mauvais. [/citation]

Sauf que si vous ne l'avez pas payée, il est normal qu'elle n'ait rien envoyé puisqu'un avocat n'a le droit d'agir qu'après avoir encaissé [s]'avance[/s] demandée.

Et 450€, même si ça peut paraître cher pour le commun des mortels, ne me paraît pas excessif compte tenu des "tarifs" pratiqués en moyenne par la profession (Région parisienne ?).

Le fait qu'une mise en demeure reste sans effet ne prouve pas strictement que l'avocat en question fait partie des mauvais.

Dans ce genre d'action, tout dépend de la façon dont l'adversaire va réagir. S'il est persuadé de son impunité... [smile17]

[citation]si il faut à tout pris être assisté d'un avocat en France pour défendre ses droits[/citation]

Disons que selon mon analyse perso des faits [s]tels que vous les décrivez vous-mêmes[/s] et avec les seuls éléments que vous avez en main, si votre adversaire a un bon avocat et que vous vous défendez tout seul, j'ai peur que vous n'ayez pas beaucoup de chances, voire aucune, d'obtenir gain de cause.

Au fait, savez-vous s'il a fait le même coup à d'autres de ces "amis" ? Normalement, ce genre de personnage ne s'arrête pas à un coup unique quand il a réussi.

S'il y avait plusieurs "cas communs", ça pourrait aider. Ce serait même, à mon humble avis, votre seule chance.

Sans vouloir vous saper le moral... [smile25]

Et sans vouloir retourner le couteau dans la plaie, le coup d'acheter un véhicule, ici, 19 000€ et prétendre être capable de le revendre immédiatement après pour 22 à 23 000€ (si on n'est pas garagiste, mais pour d'autres raisons), c'est une vieille "tarte à la crème" presque aussi grosse que l'arnaque nigériane...

[smile31]

Par question, le 24/06/2012 à 21:48

Bonjour Camille et à nouveau merci pour votre réponse, concernant la jurisprudence "l'article 1316-1 du Code civil est clair :

« L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit

établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ».

"

Je peux si vous me donnez votre adresse email vous envoyez copie des sms.

Concernant le libellé, je l'ai bien orthographié lors du virement avec le bon "prêt".

Je dis que cette avocate est une voleuse car son enthousiasme du début était trompeur, le tarif même si il est libre était déjà en lui même un signe...sans rentrer dans les détails, son comportement et ce que j'ai appris à son égard par deux autres de ses clients (mécontents également) confirment mon opinion à ce sujet, je suis une personne qui ne juge pas à la va vite et qui à tendance comme vous l'avez compris à voir chez les gens le bon côté des choses voir même leur trouver des excuses sur leur mauvais comportement même trop d'ailleurs ce qui m'a coûté beaucoup mais pour l'avoir dit comme dans toute profession que cela soit garagiste, médecin, conseiller clientèle, ou avocat il y a des voleurs(euses).

Concernant la mise en demeure elle m'a dit "je vais lui envoyer aujourd'hui une mise en demeure cela devrait le faire réagir", trois jours plus tard je l'avais au téléphone et elle me confirmait l'envoi de la mise en demeure, je reçois sept jours après notre entretien téléphonique la "facture" de 450€, je l'appel pour avoir plus d'informations sur ce montant m'inquiétant des sommes futures au vue de cette facturation, et elle m'informe que rien n'a été envoyé, vous conviendrez que son attitude n'était pas des plus limpide également.

Concernant d'autres victimes, il y en a mais pas au même niveau et je ne peut rien prouver ex: en vendant en porte à porte pour POWEO (concurrent EDF) il se faisait passer pour EDF, retirer le papier carbone (ainsi pas de délai de rétractation... ou des vêtements de son magasin Célio qui disparaissaient avant l'inventaire et dont ses deux frères ont profité etc ou encore pire un de ses amis (qui était aussi le mien mais j'ai coupé les ponts) qui me dit quand je lui annonce l'escroquerie sur l'Audi "euh...ben il m'avait dit qu'elle était vendue en pièces détachée" et qui tout de suite après quand je le questionne s'en tire avec une jolie pirouette en prétextant qu'il confond avec une autre histoire qu'on lui à raconté mon oeil !.

Vous allez me dire de me méfiez de mes fréquentations le second individu est banquier, l'habit ne fais pas le moine, votre collègue n'a pas une étiquette collé sur son front avec "je tape sur ma femme" ou votre meilleur ami "j'ai trompé mon mari".

Nous sommes donc plusieurs "pigeons" dans cette affaire, moi, l'assurance et les Policiers.

Je doute très sincèrement que d'autres personnes ont été escroquées sur un montant aussi important avec ce même process de manipulation (assez bien mené tout de même), car pour y céder il faut être soit totalement débile ou soit totalement en confiance, ou les deux...lol sans prétendre être un surdoué, mon esprit cartésien/cerveau reptilien m'alertait sans cesse et mon instinct me disait "demande à en savoir plus c'est louche" mais notre environnement et nos éducations judéo-chrétiennes nous apprennent dès l'enfance à voir le Monde avec des valeurs morales et une vision manichéenne des choses, or il y a bien évidemment du mauvais en chacun de nous...et je ne vais pas tendre l'autre joue.

Pour le véhicule "tarte à la crème" croyez moi cela est tout à fait possible (même si je préférerais la bourse) il faut bien chercher même si depuis la crise cela est beaucoup plus

difficile.

Enfin je vous remercie pour votre délicatesse sur le fait que je ne reverrai jamais mes 8900€ (tout du moins par la voie des autorités compétentes...), là encore mon instinct me dit la même chose mais il me dit aussi de m'accrocher donc je m'accroche, je vis avec depuis longtemps et j'ai fait les choses dans les règles (sauf l'avocat) courrier au Procureur, audition en septembre 2011 à la Police, la citation directe est un éventualité mais le temps joue en ma défaveur donc j'attends que la Police fasse son travail, l'avenir me dira ce qu'il conviendra de faire.

Merci

Par **Camille**, le **25/06/2012** à **10:23**

Bonjour,

[citation]Enfin je vous remercie pour votre délicatesse sur le fait que je ne reverrai jamais mes 8900€

[/citation]

Je n'ai pas exactement dit ça, mais que ce sera beaucoup plus dur que ce que vos avocates vous ont dit.

Et que ce que vous pensez être des preuves n'en sont en réalité pas.

[citation]concernant la jurisprudences "l'article 1316-1 du Code civil est clair :

« L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier, [s]**sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité**[/s]

». [/citation]
Voilà. D'où mon histoire d'huissier.

[citation]Concernant le libellé, je l'ai bien orthographié lors du virement avec le bon "prêt". [/citation]

OK. Mais ça ne changera rien à ce que j'ai écrit.

Rédigé de votre auguste main et non expressément confirmé par votre interlocuteur, ce n'est pas une preuve au sens des tribunaux.

D'autant que... (je simplifie, par analogie avec votre premier "prêt")

"Prêt" de 8900€

Remboursement dans, disons, deux mois

"Prime" de 1000€

Ce qui donnerait un taux d'intérêt annuel brut de 67%...

Si vous dites ça à un juge, il va vous rétorquer qu'on n'est plus tout à fait dans le cadre d'un prêt légal, mais plutôt dans le cadre d'une association d'intérêts communs...

[citation]que la Police fasse son travail, l'avenir me dira ce qu'il conviendra de faire. [/citation]

J'ai bien peur que le procureur considère qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments concrets pour qu'un juge ait assez de "grain à moudre" pour vous donner gain de cause.

[citation]Je peux si vous me donnez votre adresse email vous envoyez copie des sms.[/citation]

Hélas non, dans ce cas, on tomberait dans le cadre d'une (vraie) consultation juridique.